

Article 10 : L'âge minimum de participation à l'une ou l'autre des épreuves est :

À partir de 8 ans ➔	Baptême de plongée / Canoë, Kayak / Voile / Tir à l'Arc
À partir de 9 ans ➔	Sauvetage

Chacun des participants - quelle que soit la discipline (sauf tir à l'arc) - doit savoir nager. Chaque participant doit obligatoirement respecter les consignes de sécurité préconisées par les organisateurs (notamment le port du gilet de sauvetage pour les activités canoë et voile).

Article 11 : Les organisateurs mettent à disposition des participants un système de sécurité important (bateaux de sécurité).

Article 12 : Le droit d'inscription est fixé à 4 euros par participant ou 10 euros par famille, quel que soit l'âge ou la discipline retenue. Il comporte l'assurance garantissant les risques accident et responsabilité civile. Les inscriptions sont prises sur place le jour de l'épreuve. Les activités sont encadrées et placées sous la responsabilité de cadres techniques qualifiés.

Article 13 : Un « goûter » (gâteau-boisson) sera servi aux participants après leurs activités.

Article 14 : Chaque participant recevra un diplôme attestant qu'il a participé à « l'Essonne sur l'Eau ».

Article 15 : Les départs s'échelonneront en fonction des activités, aux horaires suivants :

➔ De 10h30 à 16h00 : Canoë, Kayak, Voile, Sauvetage et Tir à l'arc.

➔ A partir de 10h30 et en continu : Baptêmes de plongée.

Les inscriptions seront prises à partir de 10 heures.

Article 16 : Les organisateurs se réservent le droit de d'annuler cette épreuve, en raison notamment des conditions climatiques.

Article 17 : Les participants à l'initiative "l'Essonne sur l'Eau" doivent impérativement respecter ce règlement et les recommandations formulées par les organisateurs lors du départ.

La Journée
ESSONNE SUR L'EAU
le 6 Septembre 2009
Port Sud Breuillet

OUVERTE À TOUS!

Dans le cadre du weekend "Sport en famille"

Week-end Sport en famille

Canoë, Kayak, Voile,
Baptême de Plongée, Sauvetage
de 10h30 à 16h00

**Nouveauté
Tir à l'arc**

Inscription sur place
à partir de 10 heures
4€ la journée, avec goûter
ou 10 € par famille

Organisée par le
CIDOS
ESSONNE
FRANCE
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Avec le soutien de
Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

Direction Départementale
de la Jeunesse et des Sports
de l'Essonne 91

Ville de Breuillet

Renseignements au 01.60.78.27.58
<http://essonne.franceolympique.com>

Le Mot du Président d'Honneur

Quand on a la chance d'avoir de bons dirigeants, actifs mais toujours souriants, on a intérêt à "se les garder" comme disent les méridionaux.

Le fondateur du C.D.O.S. Essonne, l'ancêtre que je suis devenu, est par son statut libre de donner son avis et de remercier puis de féliciter Rolland BESSON d'avoir maintenu et développé ce qu'il a naguère construit.

Le C.D.O.S. fait-il de l'ombre ? Est-il trop compétent ? Trop entreprenant ? Trop dynamique ? Peut-être et c'est une raison de plus pour féliciter ses dirigeants à tous les niveaux, ce que je fais bien volontiers.

Cette année 2009, montrez-nous votre amical concours en participant...

• à la **Traversée de l'Essonne, d'Etampes à Montgeron,**
le dimanche 29 mars.

• à l'**Essonne sur l'Eau, à Port Sud Breuillet,**
le dimanche 06 septembre.

Venez en famille, entre amis.

Nous nous retrouverons à la fin des épreuves avec Chantal SCHNEIDER toujours très dévouée, pour la remise des diplômes et la collation de l'amitié.

A bientôt.



René Bedenne,
Le Président d'Honneur et
Président Fondateur du C.D.O.S. de l'Essonne.

Le Règlement de l'Essonne sur l'Eau du dimanche 6 septembre 2009

Article 1 : « L'Essonne sur l'Eau » est une initiative organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne, avec le concours technique des comités départementaux de Plongée, de Canoë-Kayak, de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, de Tir à l'arc, de l'ASL Janville Lardy, du club de plongée « Les Mousquetaires des Mers » et du Club Port Sud.

Article 2 : « L'Essonne sur l'Eau » est ouverte à tous les adeptes des activités nautiques qui sont invités à bénéficier de l'organisation mise en place par les responsables des comités et des associations visés à l'article 1.

Article 3 : Les enfants participant à « l'Essonne sur l'Eau » le font sous la responsabilité de leurs parents ou d'une personne majeure ayant autorité et délégation de responsabilité à titre familial ou associatif. Tout participant doit être assuré en responsabilité civile.

Article 4 : Les participants s'inscrivent pour l'une ou toutes les activités proposées (baptême de plongée, canoë, kayak, voile, sauvetage, tir à l'arc).

Article 5 : Les participants seront placés sous la responsabilité d'encadrants ou de pratiquants confirmés.

Article 6 : Dans la mesure des disponibilités, le matériel spécifique nécessaire à l'une ou l'autres des activités proposées pourra être prêté aux participants n'en possédant pas (prévoir un maillot de bain).

Article 7 : « L'Essonne sur l'Eau » n'est pas une compétition mais une épreuve d'allure libre, ouverte au plus grand nombre afin d'inciter à la pratique des sports nautiques et de favoriser en même temps la naissance et le développement de liens d'amitié entre tous les participants des différentes disciplines rassemblées.

Article 8 : Les participants doivent obligatoirement respecter les consignes contenues dans cette note d'information ainsi que la réglementation des épreuves nautiques.

Article 9 : Les formalités d'inscriptions et activités se font depuis le local du Club Port Sud, 1 cours de l'Amirauté à Breuillet. Les participants s'engagent à respecter les lieux et locaux mis à leur disposition aux points de départ et d'arrivée, comme tout au long des parcours.